

liens de parenté naturelle. La cérémonie d'adoption accomplie, elle a un effet rétroactif; la nouvelle épouse est estimée avoir toujours appartenu à la famille de son mari dans le passé, de même qu'elle y appartiendra toujours dans l'avenir, même si son mari meurt; elle devient proprement la petite-fille des ancêtres de celui-ci, comme si elle était née d'eux; sa parenté réelle devient une parenté fictive, son père n'est plus pour elle qu'un père nourricier et ne peut pas avoir jamais été autre chose puisque personne ne descend de deux séries d'aïeux différentes. C'est par suite de cette conception que les Kazak fiancent leurs enfants le plus tôt possible, dès le berceau, avant la naissance même; cela marque d'une façon tout à fait tangible que la fille à naître ou à peine née est seulement en dépôt dans la famille de son père, qui est uniquement chargée de l'élever et de subvenir à son entretien jusqu'à ce que la famille du fiancé la réclame et en fasse son enfant par le rite du mariage. Il a par conséquent le droit d'exiger le remboursement des dépenses qu'il a faites pour l'éducation de la fille dont il a pris soin provisoirement et de ne la laisser sortir de chez lui que lorsque ce remboursement sera opéré. Le *kályu* est ainsi une restitution, — les Kazak ne l'entendent pas autrement, — ou, si l'on veut, une indemnité pour un service rendu; ce n'est pas le prix d'achat d'un objet mis en vente. Il suit de là que le paiement du *kályu*, dette sacrée entre toutes, est strictement obligatoire et que la célébration du mariage lui est rigoureusement subordonnée, au lieu que le *toymál* et l'*alou*, souvent de valeur égale, sont des dons purement volontaires et facultatifs, un supplément de luxe, dont les pauvres se dispensent. Si dans le Turkestan chinois le *toymál* ou *toylouk* a seul subsisté tandis que le *kályu* a disparu, c'est que celui-ci, fondé sur d'antiques croyances, ne répond à rien et a perdu toute signification dans un pays où ces croyances ont péri depuis longtemps, malgré la survivance de quelques cérémonies vaines¹.

1. Voir le chapitre x. On comprendra mieux la théorie du *kályu* que je viens d'exposer, si on la rapproche de ce que je dis des cérémonies qui accompagnent le mariage dans le Turkestan et des anciennes croyances qu'elles supposent.